



GUIDE PRATIQUE DU TRI



Ordures
Ménagères



Tri sélectif



Compostage



Déchèteries

Réduire, trier, valoriser

**Tous les bons gestes pour
vos déchets au quotidien**



www.4cps.fr

Bernay-Neuvy-en-Champagne • Conlie • Crissé • Cures • Degré • Domfront-en-Champagne • La Chapelle-Saint-Fray • La Quinte • Lavardin • Le Grez • Mézières-sous-Lavardin • Mont-Saint-Jean • Neuville-en-Champagne • Neuvillette-en-Charnie • Parennes • Pezé-le-Robert • Rouessé-Vassé • Rouez • Ruillé-en-Champagne • Sainte-Sabine-sur-Longève • Saint-Rémy-de-Sillé • Saint-Symphorien • Sillé-le-Guillaume • Tennie

Guide Pratique



Qui fait quoi ? 3

- > la communauté de communes,
- > la commune.

La redevance incitative 4

- > le principe.

Points d'Apports Volontaires 6

- > verre.

La collecte sélective 8

- > papiers et emballages.

Les ordures ménagères 10

- > les sacs marqués,
- > les collectes.

Le compostage 12

- > le principe, les conseils.

Les déchèteries 14

- > les horaires,
- > les déchets acceptés, interdits,
- > le contrôle d'accès en déchèterie,
- > les déchets dangereux acceptés.

Les déchets de soin 21

- > les DASRI, les médicaments.

Informations pratiques 22

- > la Ressource, recyclerie,
- > la réduction des déchets.

Le tri des déchets reste un enjeu majeur pour notre territoire, à la fois sur le plan environnemental et financier.

Améliorer la qualité du tri, c'est réduire les erreurs, maîtriser les coûts de traitement et limiter la hausse de la redevance des ordures ménagères que chacun règle chaque année.

Depuis 2025, la collecte des déchets recyclables (*bouteilles et flacons, papiers, cartons et cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal*) s'effectue désormais en porte-à-porte, une semaine sur deux.

Les ordures ménagères, quant à elles, sont collectées tous les 15 jours. Cette organisation, plus adaptée aux habitudes de consommation actuelles, permet d'optimiser le service tout en préservant l'environnement.

En respectant les consignes de tri, chacun contribue directement à réduire ces dépenses et à préserver les ressources naturelles.

La 4CPS poursuit également son programme de compostage, pour permettre à tous de valoriser les déchets de cuisine et de jardin en produisant un compost utile et naturel.

Merci à toutes et tous pour votre engagement au quotidien. Ensemble, continuons à faire du tri un geste simple, utile et bénéfique pour notre territoire et pour l'environnement.

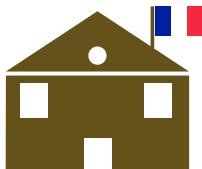


Gestion des déchets Qui fait quoi



Pôle Intercommunal

- 📍 4 rue de Gaucher
72240 Conlie
- 📞 02 43 52 11 67
- ✉️ contact@4cps.fr
www.4cps.fr
- 📅 du lundi au vendredi :
 - > de 9h à 12h
 - > de 13h30 à 17h



Retrouvez les coordonnées et les informations de votre commune :

sur notre site : www.4cps.fr
"La 4CPS" puis "Les communes"

La communauté de communes :

Collecte et traitement des déchets ménagers

La communauté de communes assure la collecte et le traitement des différents types de déchets ménagers pour faciliter le tri, le recyclage, et la réduction des déchets : *ordures ménagères, emballages légers, papiers, verre...*

Gestion et traitement des déchets collectés sur les déchèteries intercommunales,

Les déchèteries intercommunales sont des sites où les habitants peuvent déposer les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte classique. Elles jouent un rôle essentiel dans la gestion des déchets spécifiques : *déchets verts, déchets de construction et démolition, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), déchets dangereux.*

Promotion du compostage

La communauté de communes encourage les ménages à adopter le compostage. Ce procédé naturel permet de réduire significativement les déchets organiques, tout en produisant un compost utile pour les jardins et espaces verts.

Gestion administrative et financière de la redevance incitative,

Mise en place et participation à des actions de prévention et de réduction des déchets.

La commune :

Nettoyage et entretien des lieux et espaces publics

La commune assure l'entretien et la propreté des espaces publics pour garantir un cadre de vie agréable et sain pour tous les habitants

Gestion des dépôts sauvages de déchets.

Les dépôts sauvages, c'est-à-dire les déchets abandonnés illégalement sur la voie publique ou dans la nature, représentent un problème environnemental et de santé publique. Le maire, en tant qu'autorité de police, dispose de pouvoirs pour faire cesser ces dépôts, y compris sur des propriétés privées, lorsqu'ils présentent un danger pour la salubrité ou la sécurité.

la redevance incitative



La redevance incitative est un système dans lequel l'usager paie une redevance en fonction de la composition de son foyer ou du volume de déchets générée par son activité professionnelle.

Le but essentiel de cette redevance incitative est de responsabiliser les usagers quant à leur production de déchets.

Chacun est encouragé, grâce à ce mode de tarification des services déchets, à réduire son volume de déchets en triant davantage, en compostant, en changeant ses habitudes de consommation ...

La collecte hebdomadaire des ordures ménagères s'effectue uniquement en "sacs marqués". Tous les ans, la collectivité distribue aux foyers du territoire un quota annuel de sacs marqués du logo "4CPS".

Seuls ces sacs marqués sont collectés par le service de ramassage des ordures ménagères.

La dotation de sacs est incluse dans le tarif de la redevance. Si un foyer vient à manquer de sacs en cours d'année, il doit dans ce cas acheter de nouveaux sacs auprès de la communauté de communes.

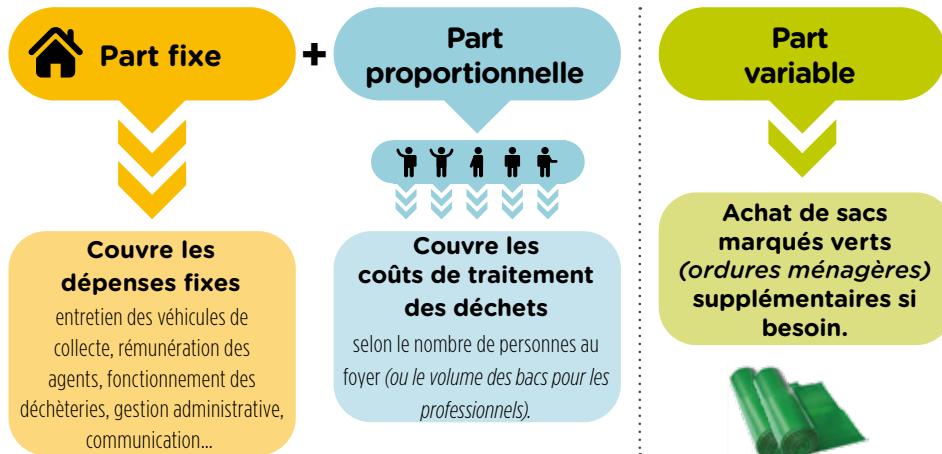
Dès qu'un changement survient au sein de votre cellule familiale (naissance, décès, déménagement, emménagement ...) il vous est demandé de prendre contact auprès du service environnement de la communauté de communes.



- ➡ Les bacs roulants sont autorisés (voir page 11).
- ➡ Les agents vérifieront que les bacs ne contiennent bien que des sacs marqués avant le vidage.



La redevance incitative se compose :



La redevance finance l'ensemble des services de gestion des déchets :

- > la collecte des ordures ménagères,
- > la collecte sélective,
- > les composteurs individuels,
- > les déchèteries et l'aire « déchets verts ».

La redevance s'applique à tous les usagers : particuliers, professionnels producteurs d'ordures ménagères, collectivités et administrations.

Il est interdit de déposer des sacs marqués ou non à côté et au dessus des conteneurs de tri sélectif pour le verre.

Il est également interdit de déposer des déchets recyclables à côté des colonnes.

Le dépôt sauvage est possible d'une amende de 1 500 €.



Le brûlage des déchets (même des déchets verts) est également interdit.

Brûler ses déchets peut être sanctionné par une amende allant jusqu'à 750 €.

les Points d'Appports Volontaires



Verre (uniquement)



Bouteilles en verre coloré ou transparent,
même les bouteilles d'huile



Bocaux en verre
pots de confiture,
pots de yaourt en verre...



Cosmétiques
Flacons de parfum en verre



INTERDITS

à jeter dans votre poubelle ordinaire ou en déchèterie





Trouvez le point d'apport le plus proche, il y en a forcément un près de chez vous !



Bernay-Neuvy-en-Champagne

- > ZA, route du Mans,
- > Mairie (Neuvy),
- > Hameau Saint-Julien.

La Chapelle-Saint-Fray

- > Parking : stade de Football.

Conlie

- > Centre social,
- > Déchèterie,
- > Gymnase intercommunal,
- > Hameau de Verniette,
- > Route de Sainte-Sabine,
- > Rue des Vanneaux.

Crissé

- > Cimetière.

Cures

- > Parking : stade de Football,
- > Hameau le Fourneau.

Degré

- > Parking : salle Polyvalente,
- > Station d'Épuration.

Domfront-en-Champagne

- > Parking : route du Mans,
- > Place de l'Église.

Le Grez

- > Place des ateliers municipaux.

Lavardin

- > Place de la Mairie,

Mézières-sous-Lavardin

- > Route de Beaumont,
- > Les Braudières.

Mont-Saint-Jean

- > Rue de la Guyonnière,
- > Étang du Jouteau.

Neuvillalais

- > Parking du Méridien.

Neuvillette-en-Charnie

- > Route de la Mairie.

Parennes

- > Parking de l'École.

Pezé-le-Robert

- > Rue de la Gare.

La Quinte

- > Parking : salle Polyvalente.

Rouessé-Vassé

- > Atelier Communal.

Rouez

- > Parking du Stade.

Ruillé-en-Champagne

- > Terrain Communal.

Saint-Rémy-de-Sillé

- > Salle des Bruyères,

Saint-Sabine-sur-Longève

- > Rue de Poché,
- > Terrain de Loisirs.

Saint-Symphorien

- > Centre culturel : l'Entracte,
- > Cantine Scolaire.

Sillé-le-Guillaume

- > Boulevard des Jardiniers,
- > Parking de la Gare,
- > Rue du Général de Gaulle,
- > Cité scolaire Paul Scaron,
- > Centre Culturel Maurice Termeau,
- > Rue des Coëvrons,
- > ZI d'activités (Déchetterie),
- > Parking de Sillé-Plage.

Tennie

- > ZA, route de Bernay,
- > Salle du Temps Libre,
- > Four à Chaux.



la collecte sélective



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

Papiers et Emballages

COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

La collecte sélective des déchets recyclables (bouteilles et flacons en plastique, papiers, cartons et cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal) s'effectue **en porte-à-porte**, dans des sacs translucides jaunes marqués.

Ces sacs sont à retirer en janvier auprès de votre mairie, puis à partir du 1^{er} lundi de février au Pôle intercommunal de la 4CPS, 4 rue de Gaucher à Conlie.



Bouteilles et flacons en plastique, même les bouteilles d'huile



Papiers : journaux, magazines, prospectus, enveloppes, annuaires...



Briques alimentaires lait, jus de fruits, soupe ...

INTERDITS



Emballages remplis



Objets en plastique



Déchets non-recyclables



Appareils électriques

Si vous manquez de sacs jaunes translucides pendant l'année, vous pouvez en retirer gratuitement au Pôle Intercommunal à Conlie.



Cartons et cartonnettes

Uniquement des recyclables VIDES, pas d'ordures ménagères, ni de verre !



Emballages en métal
conserves, canettes, bidons, barquettes alu, aérosols, couvercles en métal...



Tous les autres emballages en plastique



+

Les petits emballages métalliques

- > Videz les emballages,
- > Ne pas laver les emballages,
- > Ne pas empiler les emballages,
- > Déposez en vrac,

Une question, un doute,
écrivez-nous :
tri@4cps.fr



les **ordures** ménagères



Vous pouvez mettre des sacs ordinaires dans ces sacs marqués si vous le souhaitez.

Les agents ne collecteront pas les sacs marqués verts s'ils contiennent des emballages recyclables, des déchets de jardin ou des déchets dangereux (*pots de peinture par exemple*).

Si vous manquez de sacs marqués verts en cours d'année, vous devrez dans ce cas acheter de nouveaux sacs auprès de la 4CPS.

Produits jetables : rasoirs, couches, lingettes ...



Uniquement des ordures ménagères non recyclables !

Verre et vaisselle cassés...

Pensez à protéger vos coupants pour que les agents de collecte ne se blessent pas.



Médicaments & Seringues INTERDITS

Voir page 21



- Les bacs / sacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte prévu.
- Merci de rentrer vos bacs après le passage du service.



les collectes



En sacs marqués verts pour les ordures ménagères et en sacs marqués jaunes translucides pour les recyclables

1 collecte tous les 15 jours (1 semaine pour les ordures ménagères puis l'autre pour les recyclables)



Restes de repas non compostables

(os, coquilles d'huîtres ...)



Vie quotidienne : CD, stylo etc.



En cas de neige, verglas ou de barrières de dégel, les tournées sont reportées. Pensez à consulter notre site.

Pensez à présenter vos bacs roulants avec la poignée côté route pour faciliter le travail des agents de collecte.



Les bacs conformes pour la collecte doivent répondre à la norme NF EN 840 et ne pas dépasser 770 litres de contenance.



Pour plus d'informations sur votre jour de collecte :

www.4cps.fr/collecte



le compostage individuel



Le compostage permet de réaliser des économies de collecte et de traitement des déchets non négligeables. Les déchets organiques exploitables en compost représentent pas moins de 30% du poids de nos ordures ménagères !

Vous pouvez utiliser un composteur mais également en fabriquer un sur mesure avec des palettes par exemple. Vous pouvez également composter en tas (andains) ou en fosse. Posez votre composteur à même le sol (*pas de dalle béton*).

Déchets de cuisine :

Épluchures de fruits et légumes

Marc de café + filtres

Sachets de thé

Restes de repas

Pâtes, riz

Coquilles d'œufs écrasées

Pain rassis

...

Les restes de viandes et de poissons peuvent être incorporés en petites quantités.



La 4CPS met gratuitement à disposition des composteurs individuels de 320 litres (à raison de 1 par foyer).

Renseignements auprès du Pôle intercommunal (coordonnées au verso).

Plusieurs sessions de distribution sont organisées tout au long de l'année.
Allez sur : www.4cps.fr/composteur ou scannez le QR-Code ci-contre.



Déchets du jardin :

Tonte de pelouse (*en fines couches*)

Feuilles mortes

Petites branches broyées

Mauvaises herbes non montées en graines

Fleurs fanées

Évitez : les
branches
de résineux
(*thuyas, sapins*
...), les gros
branchages, les
coquillages,
les gravats...



Maturation
nécessaire :
de 3 à 6 mois



Le devenir du compost :

Matières sèches :

Carton brun non
imprimé (*en petits
morceaux*),

essuie-tout
(*non imprimé*),

papier journal
(*en petites quantités*),

copeaux de bois,
sciure (*non traitée*),

boîtes à œufs
(*en carton*),

certaines litières
compostables ...

Au potager et
dans les jardinières :
Mélangé à la terre du potager
*Mélangé au terreau des
jardinières, bacs et fleurs*

Au jardin et
espaces verts :
Saupoudrage sur la pelouse
*Sous les haies, arbres,
arbustes*

*Utilisation en engrais naturel
ou en paillis*



les déchèteries intercommunales



Les horaires

Site de Conlie

23 rue de l'Épinaube



06 24 34 49 25

	9h	10h	11h	11h45	12h	13h	14h	15h	16h	16h45	17h	17h45	18h
Lundi													
Mardi													
Mercredi													
Jeudi													
Vendredi													
Samedi													



Aire de déchets verts de Degré



02 43 52 11 67



Route de Lavardin
72550 Degré

	13h	14h	15h	16h	16h55	17h55
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Samedi						

Horaires d'été : Le changement d'heure a lieu le dernier dimanche de mars.

Horaires d'hiver : Le changement d'heure a lieu le dernier dimanche d'octobre.

Les horaires des déchèteries changent en cas de canicule

Alerte Orange :

Matin > horaires normaux

Après Midi > 14h-15h45 (*si déchèterie ouverte habituellement*)

Degré > 14h-15h55



Alerte Rouge :

Matin : 8h-12h45 (*si déchèterie ouverte habituellement*)

Après Midi : fermeture

Degré > mercredi & vendredi : 10-11h55 - Samedi : 8h-11h55



Site de Sillé-le-Guillaume

📍 350 rue Marcel Tabur - ZI d'Esse



06 75 86 88 95

	9h	10h	11h	11h45 12h	13h	14h	15h	16h	16h45 17h	17h45 18h
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										
Samedi										

> Les déchèteries sont **fermées les jours fériés**.

> **Le samedi, l'entrée aux déchèteries (Conlie & Sillé) est réservée aux particuliers.**

Règles de bonne conduite en déchèterie :

Je respecte les gardiens ,

La circulation dans l'enceinte des déchèteries est limitée à 10km/h et doit se faire dans le respect du code de la route et des autres usagers. Soyez prudents !

L'usager effectue lui-même le tri de ses déchets ,

Laissez les enfants en sécurité à l'intérieur du véhicule !

Interdiction de fumer !



les déchèteries intercommunales



Trop volumineux ou dangereux, ces déchets sont pris en charge en déchèterie.



Cailloux, béton (*hors armé*), ciment, parpaing, carrelage, ardoise, déblais...



Plâtre, isolants, moquette, verre (*fenêtre, miroir*)...



Cartons propres, pliés et aplatis ...



Palettes, cagettes, planches, contreplaqué, bois de charpente, porte...



Tous types de métaux



Tontes, feuillage, plantes, branchages, tailles, élagages



Déchets qui nécessitent un traitement adapté (*voir page 20*)



Mobilier de jardin, mobilier intérieur, Literie, ...

DEEE (D3E)



Gros et petits appareils, équipements informatiques et de télécommunications ...

Réutilisables*



À Sillans (La Ressource, page 22) - À Conlie (caisson)

Luminaires, vaisselle, bibelots, mobilier, disques, CD/DVD, jouets, livres...

NOUVEAU

Début 2026, de **nouveaux flux seront triés séparément en déchèterie** grâce à des bennes dédiées, dont les articles de sport, loisirs, bricolage, jardin et jouets.

Jeux & Jouets



Jeux de société, peluche, figurine, voiturette ...

Articles de sport et de loisirs



Vélo, raquette de tennis, ski, tapis de fitness, canne à pêche ...

DÉCHETS INTERDITS



Ordures ménagères



Déchets de soins



Amiante et produits amiantés



Bouteilles de gaz, extincteurs, explosifs



Pneus

Carcasses d'animaux



le contrôle d'accès en déchèterie



Afin d'améliorer l'accueil des usagers particuliers ou professionnels, la 4CPS a mis en place un système de contrôle par carte d'accès.

Le nombre d'accès annuel n'est pas limité.

Pourquoi un accès par carte ?

- > pour contrôler plus efficacement les déchets entrants,
- > pour améliorer et sécuriser vos conditions d'accès en haut de quai de déchèterie,
- > pour rendre les gardiens plus disponibles pour vous conseiller lors de vos dépôts,
- > pour réserver l'utilisation du service aux redevables du territoire de la 4CPS qui le financent.

Comment ça marche ?

A l'entrée de la déchèterie, vous devrez passer votre carte devant le lecteur afin d'ouvrir la barrière pour accéder aux quais (que vous veniez en voiture ou non).

Si le nombre de véhicules autorisés sur le site est à son maximum, vous devrez attendre qu'une place se libère lorsqu'une voiture passe la barrière de sortie. L'objectif est de vous fournir un accueil optimal et sécurisé.

Je déménage

Si vous quittez le territoire de la 4CPS, vous devez rendre votre carte et les sacs poubelles au Pôle intercommunal à Conlie.

Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas prétendre au remboursement au prorata de votre redevance.



La carte est mise à disposition gratuitement mais elle reste la propriété de la communauté de communes.



La carte doit donc être restituée en cas de déménagement, dans le cas contraire une pénalité financière sera appliquée.



Pour les professionnels.

Les professionnels doivent s'acquitter d'un droit de passage **selon le volume de déchets apportés**.

Ceux-ci reçoivent une facture trimestrielle.



J'ai perdu ma carte !

En cas de perte, vous devez informer immédiatement la 4CPS. L'opposition et la désactivation seront prises en compte dans un délai de 2 jours.

Une nouvelle carte vous sera **facturée selon les tarifs en vigueur**.

Ma carte a été volée !

En cas de vol, la procédure est la même qu'en cas de perte. Tout usage frauduleux ou tentative de falsification entraîne immédiatement la résiliation de l'accès et de la carte de la déchèterie.

Le fraudeur sera passible de sanctions pénales.

Pour tout renseignement ou question, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé :

02 43 52 11 67

- Vous pouvez consulter le règlement des déchèteries sur le site de la 4CPS :

www.4cps.fr
«À votre service» puis «Gestion des déchets»



les déchèteries intercommunales



Les déchets dangereux acceptés



Piles
batteries



Pots de peintures,
vernis et
cartouches de
silicones + outils
du peintre



Néons,
ampoules



Huiles
de vidanges



Filtres à huiles

Huiles de
friture, huiles
alimentaires



Phytosanitaires



Aérosols



Radiographies



Autres produits
chimiques :

décapants, colles,
antirouilles, solvants,
white-spirit, acétone,
alcools, essence
de térébenthine,
dissolvants,
diluants...



les Déchets de soins : les DASRI



Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des déchets dangereux qui doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur, en aucun cas avec les ordures ménagères ni dans les conteneurs des points d'apport volontaire.



Ne les jetez pas dans la poubelle !

- > Ce sont les déchets piquants, coupants, perforants : aiguilles, lancettes, lames, cathéters, rasoirs, petites ampoules coupantes, bistouris...
- > Rapprochez-vous de votre pharmacie pour connaître les modalités de reprise de cette filière de récupération gratuite.



Les déchets de soins présentent des risques pour :

- > les utilisateurs et leur entourage proche (famille, enfants, visiteurs),
- > notre environnement,
- > les agents responsables de la collecte et du tri des ordures ménagères (ripeurs, trieurs, agents de déchèterie, agents communaux, ...),
- > les usagers de la voie publique.



Que faire des médicaments périmés ?

- > Les médicaments périmés représentent aussi un danger pour l'environnement aussi il convient de ne pas les jeter avec les ordures ménagères ou dans le tout-à-l'égout mais de les ramener en pharmacie,
- > Plus d'information chez votre pharmacien ou sur www.cyclamed.org



La Ressource recyclerie



La recyclerie « **La Ressource** », gérée par le chantier d'insertion AcseS de l'Espace AFAJES, poursuit plusieurs objectifs :

- > Réduire les déchets (incinération, enfouissement),
- > Offrir des biens à prix abordables,
- > Soutenir l'activité économique locale (emploi, insertion, commerce de proximité).

Nous collectons les dons des habitants. Si vous avez des objets ou vêtements en bon état, déposez-les à **La Ressource** :

- > Vaisselle, verrerie,
- > Meubles, tables, chaises, lustres,
- > Salons, salle à manger,
- > Électroménager, Hi-Fi,
- > Jeux, livres, DVD, CD, vinyles,
- > Puériculture, linge de maison,
- > Vêtements tout âge,
- > Bibelots, décorations, déguisements,
- > Outils, jardinage, mobilier extérieur.

Partenariats locaux pour enrichir notre offre :

- > **Envie Maine** : électroménager reconditionné (garantie 1 an),
- > **AFLORE ET SENS** : cosmétiques naturels,
- > **JOLIES BRICOLES** : textiles et coutures pour événements,
- > **ABC Leroyer** : bûchettes compressées pour chauffage.

☞ La page [f La.Ressource.recyclerie](#) est dédiée à La Ressource pour permettre la mise en avant d'arrivages, de produits particuliers et pour la diffusion d'informations diverses.



☞ Nous comptons sur tous les habitants de la 4CPS pour poursuivre et amplifier cette belle aventure écocitoyenne.



La réduction des déchets



Limiter les emballages

Privilégiez les cabas et paniers pour vos courses, les produits sans suremballage, au détail ou en vrac (fromages, fruits, légumes, céréales...). Choisissez des contenants réutilisables et des produits de grande contenance.

Éviter le gaspillage alimentaire

Achetez la juste quantité et uniquement ce que vous consommerez. Évitez les produits superflus, et vérifiez les dates de péremption pour ne rien jeter.

Bien choisir les produits

Préférez l'occasion, la location ou les cadeaux dématérialisés. Optez pour des produits labellisés environnementaux.

Autres gestes

stop pub sur la boîte aux lettres, compost, piles rechargeables.

L'info-tri sur vos emballages



Le Triman

Les éléments d'emballage

La destination

Texte +
pictogramme
ou



Texte
seul



Pictogramme
seul



Texte + Pictogramme
pictogramme seul



ou



et/ou



ou





Pour tout renseignement ou question, n'hésitez pas à contacter la communauté de communes !



Pôle Intercommunal

- 📍 4 rue de Gaucher
72240 Conlie
- 📞 ⏤ contact@4cps.fr > du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



Consultez les coordonnées
et les horaires de vos
déchèteries page 14



La 4CPS sur les réseaux sociaux

La 4CPS a fait le choix d'intégrer les réseaux sociaux avec des informations adaptées pour que chacun puisse se connecter et échanger avec la communauté de communes selon ses centres d'intérêt.



1 Facebook : @cdc4CPS



2 LinkedIn : profil 4CPS



3 Youtube



4 application IntraMuros

Plus d'informations : www.4cps.fr